

## Département : Saône-et-Loire – 71

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Le Moulin Gandin

Vérizet

71260 Viré

Tél 03 85 27 92 71

Fax 03 85 27 92 79

**Ouverture générale : 19 Septembre 2010 à 8h**

**Clôture générale : 28 Février 2011 au soir**

	Ouvertures	Clôtures
<b>Chevreuil, daim</b>	19 septembre	28 février
<b>Cerfs élaphe, sika</b>	19 septembre	28 février
<b>Sanglier</b>	19 septembre	28 février
<b>Lièvre</b> <i>(est de la Saône)</i>	19 septembre	12 décembre
<b>Lièvre</b> <i>(ouest de la Saône)</i>	10 octobre	12 décembre
<b>Perdrix</b>	19 septembre	2 janvier
<b>Faisan</b>	19 septembre	2 janvier
<b>Chasse à courre</b>	15 septembre 2010	31 mars 2011
<b>Vénerie sous terre</b>	15 septembre 2010	15 janvier 2011
<b>Blaireau</b> <i>(Période complémentaire)</i>	15 mai 2011	14 septembre 2011

### Remarques particulières

#### **Chevreuil, Daim, Cerf élaphe et Cerf sika**

Chasse réservée aux titulaires d'un plan de chasse. Tout prélèvement de Chevreuil, Daim, Cerf élaphe et Cerf sika est déclaré à la FDC dans un délai maximum de 24h, à l'aide d'une carte de prélèvement mise à disposition par ses soins.

#### **Sanglier**

Voir conditions particulières nombreuses sur arrêté préfectoral.

#### **Lièvre**

Nombreuses conditions pour le lièvre : voir arrêté.

A l'exception de la chasse des grands animaux soumis à plan de chasse, les heures de chasse à tir et de chasse au vol sont fixées comme suit :

- **de l'ouverture générale au 30 novembre 2010 inclus :**

de 9 heures jusqu'à la nuit ;

- **du 1<sup>er</sup> décembre 2010 à la clôture générale :**

de 9 heures jusqu'à la nuit.

La chasse à courre, à cor et à cd est ouverte **du 15 septembre 2010 au 31 mars 2011 inclus**. Sur les territoires soumis à plan de chasse au lièvre, au chevreuil, au daim, au cerf, au sanglier, la chasse à courre sera exercée uniquement par les équipages titulaires d'un plan de chasse ou invités par des titulaires d'un plan de chasse.